



## AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

EN PROCEDURE D'URGENCE N° 002 /AONO/C.BBO/CIPM/2024  
~~DU 9 AVR 2024~~ POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'HOTEL  
MUNICIPAL «LA SENGUE » A BELABO, DANS LA COMMUNE DE  
BELABO, DEPARTEMENT DU LOM ET DJEREM, REGION DE L'EST

FINANCEMENT : BIP EXERCICE 2024

### 1. OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le Maire de la Commune de Belabo, Maître d'Ouvrage, lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence, pour les travaux de réhabilitation de l'Hôtel Municipal « LA SENGUE » à Belabo, dans la Commune de Belabo, Département du Lom et Djerem, Région de l'Est, au titre de l'exercice 2024 du Budget d'Investissement Public (BIP).

### 2. CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux de cet Appel d'Offres comprennent notamment :

1. Travaux préparatoires ;
2. Maçonnerie-Elévations ;
3. Charpente-Couverture-Plafond ;
4. Menuiserie bois, métallique et Alu-Vitrierie;
5. Electricité;
6. Revêtement sols et murs ;
7. Plomberie sanitaire ;
8. Peinture.

### 3. DELAI D'EXECUTION

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux, objet du présent appel d'offres est de **quatre (04) mois** maximum, à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

### 4. ALLOTISSEMENT

Sans objet.

## 5. COUT PREVISIONNEL

Le coût prévisionnel du projet est de **40 000 000 (quarante millions) F CFA TTC.**

## 6. PARTICIPATION ET ORIGINE

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte aux entreprises de droit camerounais intéressées, justifiant des capacités techniques, financières et juridiques.

## 7. FINANCEMENT

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés sur le Budget d'Investissement Public (BIP) de la République du Cameroun, Exercice 2024, imputation budgétaire 582710002641206464211 921.

## 8. CAUTIONNEMENT PROVISoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission ayant une durée de validité de quatre vingt dix (90) jours à compter de la date d'ouverture des offres, délivrée par un Etablissement Bancaire de premier ordre, ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministre chargé des Finances, d'un montant de **800 000 (huit cent mille) de francs CFA.**

## 9. CONSULTATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté à la Mairie de Belabo (Service des Marchés), dès publication du présent avis d'Appel d'Offres, téléphone : **691 79 97 87/699 92 86 98**

## 10. ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier d'Appel d'Offres sera obtenu à la Mairie de Belabo (secrétariat du Maire), dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement à la Recette Municipale de Belabo, d'une somme non remboursable de **70 000 (soixante dix mille) F CFA** au titre des frais d'achat du dossier

## 11. REMISE DES OFFRES

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir sous plis fermés, à la Mairie de Belabo, (secrétariat du maire) au plus tard le 21/05/2024 à 10 heures, et déposée contre récépissé. Elle devra porter la mention :

**« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT  
EN PROCEDURE D'URGENCE N° 03 /AONO/C.BBO/CIPM/2024  
DU 9 AVR 2024 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'HOTEL  
MUNICIPAL «LA SENGUE » A BELABO, DANS LA COMMUNE DE  
BELABO, DEPARTEMENT DU LOM ET DJEREM, REGION DE L'EST**

**FINANCEMENT : BIP EXERCICE 2024**

**N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »****12. RECEVABILITE DES OFFRES**

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet,...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances.

**13. OUVERTURE DES PLIS**

Les offres seront dépouillées le 21/05/2024 à 13 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Belabo siégeant en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier, dans la salle de conférences de la Mairie de Belabo.

**14. CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES**

Les critères éliminatoires et de qualification des soumissionnaires sont les suivants:

**A. Critères éliminatoires :****a- Offre administrative**

1. Absence de la caution de soumission ;
2. Non-conformité de l'une des pièces du dossier administratif après le délai de 48 h réglementaire ;
3. une fausse déclaration ou une pièce falsifiée.

**b- Offre technique**

1. Offre technique incomplète ;
2. Une fausse déclaration ou une pièce falsifiée ;
3. Note de l'offre technique inférieure à **24 sur 30** soit **80% de « OUI »/100**

**c- Offre financière**

1. Offre financière incomplète;
2. Omission dans le bordereau des prix unitaires, d'un prix unitaire quantifié.

**N.B : Les copies certifiées des pièces antérieurement légalisées seront systématiquement rejetées.**

## B. Critères essentiels de qualification :

Les critères, explicités dans le règlement particulier du DAO et relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

la capacité financière	Oui/Non ;
Les références de l'Entreprise	Oui/Non ;
Le matériel et les équipements essentiels	Oui/Non ;
L'expérience du personnel d'encadrement.	Oui/Non ;
Propositions techniques de l'offre et méthodologie	Oui/Non ;
Présentation générale de l'offre	Oui/Non.

Toute offre ayant obtenu au moment de son évaluation technique, un pourcentage de « Oui » supérieur ou égal à quatre-vingt pour cent (80%), sera examinée sur le plan financier.

### 15. ATTRIBUTION

L'Autorité Contractante attribuera la Lettre-Commande au soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter ladite Lettre-Commande de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins disante en incluant le cas échéant les rabais proposés.

### 16. DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise desdites offres.

### 17. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires sur l'Appel d'Offres peuvent être obtenus aux heures ouvrables dans Services de la Mairie de Belabo (secrétariat du Maire), tél. : 691 79 97 87/699 92 86 98

**N.B. Pour toutes tentatives de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler le numéro vert de la CONAC « 1517 ».**

Fait à Belabo, le 29 AVR 2024

#### Ampliations :

- MINMAP (ATI);
- ARMP/EST (pour insertion dans le JDM) ;
- Président CIPM/C.BBO (pour information) ;
- Affichage ;
- Chrono/Archives.

Le Maire

(Autorité Contractante)



Ahanda Ahanda Luc Emmanuel  
Le Maire